



DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CANTON DE SERRIS

VILLE DE CHESSY

Décision du maire n° 2026.078

Mise en ligne: 26/08/2026

OBJET

Contrat n°2026-15 relatif à une prestation de service de blanchisserie pour les vêtements des agents des Services techniques et pour les agents de la Police Municipale conclu avec l'ESAT « La Grange au Bois »

Le maire de la commune de Chessy,

Visas

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L. 2122-23 ;

Vu le code de la commande publique, notamment l'article R. 2122-8 aux termes duquel l'acheteur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur est inférieure à 60 000 euros hors taxes et notamment ses dispositions relatives aux marchés réservés aux Établissements et Services d'Accompagnement par le Travail (ESAT) ;

Vu la délibération n° 2026-016 du conseil municipal en date du 20 mars 2026 portant délégation d'attributions du conseil municipal au maire dans le cadre des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures et services ;

Considérant

que la collectivité a l'obligation d'assurer régulièrement le nettoyage, l'entretien et l'hygiène des vêtements professionnels et des équipements de protection individuelle (EPI) des agents affectés aux Services techniques ;

que la collectivité doit également veiller à l'entretien des tenues et uniformes réglementaires mis à la disposition des agents de la Police Municipale pour l'exercice de leurs missions ;

que la collectivité s'inscrit dans une démarche d'achat public écoresponsable et solidaire, visant à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap ;

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20260826-DEC_2026_078-CC
Date de télétransmission : 26/08/2026
Date de réception préfecture : 26/08/2026

Décision du maire n° 2026.078

que l'ESAT « La Grange au Bois » présente les qualifications nécessaires garantissant la bonne réalisation de la prestation ;

Décide

Article 1^{er}

Le contrat n°2026-15 relatif à une prestation de service de blanchisserie pour les vêtements des agents des Services techniques et pour les agents de la Police Municipale de la Ville de Chessy est conclu avec l'ESAT « La Grange au Bois » sise 24 bis avenue Raymond Poincaré à Lagny-Sur-Marne (77400).

Article 2

Le contrat est conclu à prix unitaires et à bons de commandes avec montant minimum de 5 000 € HT et avec un montant maximum annuel de 55 000 € HT.

Article 3

Le contrat prend effet à compter du 1^{er} septembre 2026 pour une durée d'un an.

Article 4

Les dépenses en résultant sont imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget de la Ville.

Article 5

La présente décision sera inscrite au registre des Décisions du Maire de la commune et copie sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Torcy. En outre, un exemplaire sera transmis aux services de gestion comptable de Chelles.

Pour extrait conforme, fait à Chessy le 26 AOUT 2026

Notifié le

Le maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application « télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Le Maire,

Cyril MARSAUD



Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20260826-DEC_2026_078-CC
Date de télétransmission : 26/08/2026
Date de réception préfecture : 26/08/2026